

GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE



LES COMPÉTENCES ESSENTIELLES À LA PRATIQUE POUR LES ERGOTHÉRAPEUTES AU CANADA

Le présent guide énumère les compétences essentielles, c'est-à-dire les connaissances, les habiletés et les attitudes requises par les ergothérapeutes pour exercer la profession d'ergothérapeute au Canada tout au long de leur carrière, qu'ils travaillent dans un milieu clinique ou non clinique.

Ce guide indique seulement les compétences à leur plus haut niveau de rendement. Pour une description plus approfondie de ces compétences et des indicateurs de rendement pertinents, veuillez consulter le document intitulé *Les compétences essentielles à la pratique pour les ergothérapeutes au Canada – Troisième édition*.

COMMENT UTILISER CE GUIDE

Les ergothérapeutes, clients, étudiants, enseignants, organismes de réglementation, employeurs ainsi que le grand public peuvent utiliser ce guide à diverses fins, y compris :

- pour appuyer leurs activités professionnelles quotidiennes;
- pour fournir de l'information sur les exigences liées à la pratique de l'ergothérapie;
- pour appuyer l'auto-réflexion, l'évaluation et le perfectionnement professionnel;
- pour fournir une référence sur laquelle se fonder pour formuler de nouvelles compétences;
- pour fournir de l'information aux fins de délivrance de titres et certificats et d'évaluation;
- pour signaler les attentes associées au rôle et aux services des ergothérapeutes.

QUI A ÉLABORÉ LE DOCUMENT SUR LES COMPÉTENCES ESSENTIELLES?

L'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE) est l'organisme national qui regroupe tous les organismes de réglementation en ergothérapie au Canada. Nos dix membres provinciaux veillent à protéger le public en remplissant leur mandat statutaire pour régir l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans leur territoire respectif. Nous avons élaboré le document sur les compétences essentielles pour promouvoir d'excellentes pratiques uniformes en matière d'encadrement réglementaire de l'ergothérapie à l'échelle du Canada.

POSTULATS

Les compétences essentielles :

- sont interprétées en fonction des pouvoirs de chaque organisme de réglementation provincial;
- reflètent les normes, les règlements, les lignes directrices, les codes de déontologie et les règlements administratifs pour l'exercice de la profession dans la province du praticien;
- sont toutes aussi essentielles les unes que les autres;
- sont générales pour tenir compte des politiques et tendances publiques actuelles et futures.



ACOTRO

ASSOCIATION OF CANADIAN OCCUPATIONAL THERAPY
REGULATORY ORGANIZATIONS

COMPÉTENCES ESSENTIELLES DES ERGOTHÉRAPEUTES TRAVAILANT EN MILIEU CLINIQUE

UNITÉ 1 : Assume ses responsabilités professionnelles – L'ergothérapeute assume ses responsabilités professionnelles afin d'assurer une pratique sécuritaire, responsable et efficace.

- 1.1 Démonstre son engagement envers ses clients, le public et la profession
- 1.2 Exerce la profession dans le respect des limites de ses capacités professionnelles et personnelles
- 1.3 Se conforme au code de déontologie reconnu par l'organisme de réglementation provincial
- 1.4 Applique des cadres éthiques pour résoudre des problèmes d'éthique
- 1.5 Agit avec intégrité professionnelle

UNITÉ 2 : Pense de façon critique – L'ergothérapeute utilise un raisonnement critique et des démarches réflexives afin d'assurer une pratique sécuritaire, responsable et efficace.

- 2.1 Démonstre un jugement professionnel et un raisonnement clinique judicieux lors de la prise de décisions
- 2.2 Participe à des activités de réflexion et d'évaluation, et intègre ce qu'il apprend dans sa pratique

UNITÉ 3 : Démonstre sa connaissance de la pratique – L'ergothérapeute démontre sa connaissance de la pratique afin d'assurer une pratique sécuritaire, responsable et efficace.

- 3.1 Utilise des connaissances fondamentales actuelles dans le domaine de l'ergothérapie pour sa pratique quotidienne
- 3.2 Démonstre qu'il est conscient du milieu physique, social, culturel, institutionnel et économique associé à la province dans laquelle il exerce sa profession
- 3.3 Démonstre qu'il est conscient des connaissances expérientielles du client et de l'ergothérapeute
- 3.4 Démonstre qu'il est conscient des exigences réglementaires et légales associées à la province et au domaine de pratique

UNITÉ 4 : Utilise une démarche d'ergothérapie pour promouvoir l'occupation – L'ergothérapeute utilise des démarches systématiques pour promouvoir l'occupation afin d'assurer une pratique sécuritaire, responsable et efficace.

- 4.1 Précise le rôle de l'occupation et fait sa promotion lorsqu'il commence à fournir des services
- 4.2 Démonstre une démarche systématique axée sur le client pour promouvoir l'occupation
- 4.3 S'assure qu'il obtient un consentement éclairé avant et pendant qu'il fournit des services
- 4.4 Évalue le rendement occupationnel et les besoins du client
- 4.5 Dresse un plan axé sur le client en collaboration avec le client, les membres de l'équipe interprofessionnelle et d'autres intervenants
- 4.6 Met en œuvre le plan de services d'ergothérapie
- 4.7 Fait un suivi du plan pour le modifier de façon appropriée et en temps opportun

UNITÉ 5 : Communique et collabore efficacement – L'ergothérapeute utilise des démarches de communication et de collaboration efficaces afin d'assurer une pratique sécuritaire, responsable et efficace.

- 5.1 Communique efficacement avec le client, l'équipe interprofessionnelle et d'autres intervenants en se servant de principes axés sur le client qui tiennent compte des obstacles physiques, sociaux, culturels et autres pour communiquer
- 5.2 Communique efficacement et en temps opportun
- 5.3 Maintient la confidentialité et la sécurité dans la mise en commun, la transmission, l'entreposage et la gestion de l'information
- 5.4 Collabore avec le client, l'équipe interprofessionnelle et d'autres intervenants
- 5.5 Collabore efficacement avec le client, l'équipe interprofessionnelle et d'autres intervenants pour gérer les relations professionnelles

UNITÉ 6 : Poursuit son perfectionnement professionnel – L'ergothérapeute poursuit son perfectionnement professionnel afin d'assurer une pratique sécuritaire, responsable et efficace.

- 6.1 Utilise un processus d'auto-évaluation, acquiert de nouvelles connaissances et consulte des éléments de preuve dans le cadre de son perfectionnement professionnel

- 6.2 Démonstre son engagement envers la compétence permanente
- 6.3 Améliore sa compétence personnelle en intégrant des éléments d'apprentissage permanent dans sa pratique

UNITÉ 7 : Gère sa propre pratique et défend ses intérêts au sein des systèmes – L'ergothérapeute gère la qualité de sa pratique et défend ses intérêts au sein des systèmes afin d'assurer une pratique sécuritaire, responsable et efficace.

- 7.1 Gère les processus quotidiens de sa pratique
- 7.2 Gère l'affectation des tâches au personnel de soutien, à d'autres membres du personnel, à des étudiants et à d'autres personnes sous sa supervision
- 7.3 Contribue à un milieu de travail qui soutient l'ergothérapie axée sur le client ainsi qu'un service sécuritaire, responsable et efficace
- 7.4 Démonstre son engagement envers la sécurité du client et du fournisseur
- 7.5 Participe à des initiatives d'amélioration de la qualité
- 7.6 Défend le potentiel de l'ergothérapie, le rendement occupationnel et l'engagement occupationnel envers les clients

COMPÉTENCES ESSENTIELLES DES ERGOTHÉRAPEUTES TRAVAILANT EN MILIEU NON CLINIQUE

UNITÉ A : Assume ses responsabilités professionnelles – L'ergothérapeute assume ses responsabilités professionnelles afin d'assurer l'élaboration, la prestation, le suivi et/ou l'amélioration sécuritaires, responsables et efficaces des systèmes et services.

- A.1 Démonstre son engagement envers son travail, le public et la profession
- A.2 Exerce la profession dans le respect des limites de ses capacités professionnelles et personnelles
- A.3 Se conforme au code de déontologie reconnu par l'organisme de réglementation provincial
- A.4 Applique des cadres éthiques pour résoudre des problèmes d'éthique
- A.5 Agit avec intégrité professionnelle

UNITÉ B : Pense de façon critique – L'ergothérapeute utilise un raisonnement critique et des démarches réflexives afin d'assurer l'élaboration, la prestation, le suivi et/ou l'amélioration sécuritaires, responsables et efficaces des systèmes et services.

- B.1 Démonstre un jugement professionnel et un raisonnement clinique judicieux lors de la prise de décisions
- B.2 Participe à des activités de réflexion et d'évaluation, et intègre ce qu'il apprend dans son travail

UNITÉ C : Communique et collabore efficacement – L'ergothérapeute utilise des démarches de communication et de collaboration efficaces afin d'assurer l'élaboration, la prestation, le suivi et/ou l'amélioration sécuritaires, responsables et efficaces des systèmes et services.

- C.1 Communique efficacement et en temps opportun
- C.2 Maintient la confidentialité et la sécurité dans la mise en commun, la transmission, l'entreposage et la gestion de l'information

UNITÉ D : Poursuit son perfectionnement professionnel – L'ergothérapeute poursuit son perfectionnement professionnel afin d'assurer l'élaboration, la prestation, le suivi et/ou l'amélioration sécuritaires, responsables et efficaces des systèmes et services.

- D.1 Utilise un processus d'auto-évaluation, acquiert de nouvelles connaissances et consulte des éléments de preuve dans le cadre de son perfectionnement professionnel
- D.2 Démonstre son engagement envers la compétence permanente
- D.3 Améliore sa compétence personnelle en intégrant des éléments d'apprentissage permanent au travail

UNITÉ E : Gère son propre travail et défend ses intérêts au sein des systèmes – L'ergothérapeute gère la qualité de son travail et défend ses intérêts au sein des systèmes afin d'assurer l'élaboration, la prestation, le suivi et/ou l'amélioration sécuritaires, responsables et efficaces des systèmes et services.

- E.1 Démonstre un engagement envers la sécurité
- E.2 Participe à des initiatives d'amélioration de la qualité

